

41

MWS	01/16
RECEIVED	TRY
00 001 1990	Mr Arthur
	Mr John-Paul
	taken

Mr Hadley
Mr.

FROM: John Kerr
DATE: 24 October 1990

cc: Mr Weston, FCO
Mr Hadley, CO
Mr Wicks, HMT

Mr Jay, FCO

Pl. see my manuscript card.

MA
Mr Hadley
Mr Westcott
Mr Hadley } *MB classification*

EUROPEAN COUNCIL : DRAFT CONCLUSIONS

M.H.
47x

1. I attach Ersboell's latest (noon today) draft of this weekend's Rome conclusions text.
2. Three initial points to emphasise.
3. First, prizing it out of Ersboell wasn't easy. In the end I established that the problem lay in his belief that the Prime Minister had, at Dublin II, said something in the room on the first day which revealed that she had seen, or heard of, a draft. I expressed shock/horror/disbelief, and gave him solemn/binding assurances that we would be particularly careful to ensure no repetition. We really must be careful: it would be a pity if the Ersboell source dried up, because the alternative one (Williamson) can only feed us stuff at second hand, and is harder to get (eg he is in Strasbourg now).
4. Second, this is an Ersboell draft. Though it reflects his discussions with Andreotti in Rome last week and with De Michelis yesterday, and though some of the formulations are pure Italian, Ersboell does not know how it will run in Rome. He suspects that Andreotti will be happy with it, but that De Michelis may want something more ambitious, (and so worse from our point of view).
5. Third, the text is incomplete. I pointed out the omission of GATT and SITES. Ersboell said he thought the Presidency hoped to avoid saying anything on GATT: I told him that we would certainly want something, ie a short general passage repeating the European Council's recognition of the importance of a successful outcome to the GATT Round, and, if Friday's agriculture/trade Council fails, something substantive on agriculture. He thought the former would be no trouble but looked pained about the latter. I told him that I was sure we would regard it as absurd, if the GATT Agriculture offer was still in the air, not to discuss it substantively on Saturday/Sunday, and we would want the discussion reflected in the conclusions.
6. As for SITES, Ersboell said that he had no idea what Andreotti planned to do. He had not got a Franco-Belgian deal on the Parliament; because the Germans were being firm about Frankfurt he had not found a Eurofed way of buying off Luxembourg; and he was still apparently playing with an Italian EEA bid (I

confirmed that he had mentioned this to the Prime Minister on Saturday). Ersboell said that he had advised Andreotti that an Italian EEA bid would be disastrous, not least for Italy's Presidency image. His prediction is that nothing will be agreed this weekend. He has refused to draft a paragraph setting out the proposed Presidency package : instead he has merely provided Andreotti with factual material on the present status of the decisions/proposals on CTMO/Training Foundation/EEA/PBRO/MEA.

7. On the text itself, my initial comments are as follows :

(i) EMU

- para 1 reflects Carli.

- para 2 ditto but with undesirable additions.

- para 3 and 4. Ersboell believes that the Presidency will prefer, and the French press for, the second version, but that if - as he expects - we prefer the first, we might well win, because Kohl too might prefer it as a way of bridging his difference with Pohl. I thought that our line would be that a deadline for Stage II could not be set until the content of Stage II was decided : he said that he thought all the others, including the Dutch and Spanish, would be ready to set a target date, on the explicit assumption that the necessary conditions would have been established, and the content fully determined, before the date set. He drew my attention to the fact that the first version included no commitment.

- para 6. The post-Rome II text which the Presidency had in mind, Ersboell explained, was not treaty language, but a skeleton. There was an SEA precedent. I said that the 1985 equivalent was very different : it was the Luxembourg Presidency which produced the "serpente", not the prior Italian Presidency. Ersboell acknowledged this but said that the Presidency would certainly produce their outline during November, whatever the Rome I conclusions said. You may want to consider whether we should concentrate on amending the first sentence, so that the European Council merely takes note of Italian intentions.

(ii) Political Union (fewer problems I think)

- para 2. The necessity of development of the Parliament's role, and the reference to European citizenship, are obvious points of difficulty.

- para 3. Ditto on more QM.

- para 4. I find this paragraph fairly down-beat, particularly when one notes the references to Union rather than Community. (But De Michelis may find it unsatisfactory for the same reasons).

-3-

- para 5. As expected, the Italians want to put forward a skeleton here too. Again, one probably won't be able to stop them whatever the conclusions text says, but I do not see why we should connive at commissioning them. I still think our best line is the Hurd line in Luxembourg on Monday ie defining a sensible work programme of continuing analysis in the period leading up to Rome II.

(iii) Organisation of the IGCs/INvolvement of the Parliament/Secretariat

- This covers ground which Coreper will trample over tomorrow. I shall of course be arguing strongly against Foreign Ministers in the EMU IGC.

(iv) Relations with the Russians

- substantive para 1. Dublin language
- para 2. Probably unavoidable
- para 3. OK?
- para 4. The French idea, on which you were briefed in Paris.

CSCE

- "pleine et entiere" presumably is not on. It seems important that Political Directors should, as the Vienna telegram suggested, define more precisely what Foreign Ministers agreed on Monday.

Transatlantic Relations

- Why only one Joint Declaration? We must secure a reference to two. (I did not spot this when talking to Ersboell, but I suspect that it is a simple drafting error which should be easy to correct).

7. If you have anything you want me to say to Ersboell I should need to have it by lunchtime tomorrow. But he emphasised to me today that he doubted if he would have any clear idea about Italian reactions/intentions until he got to Rome.

Julie L. Hunter
for J O Kerr

Bruxelles, le 24 octobre 1990

CONTRIBUTION AU PROJET DE CONCLUSIONS DU CONSEIL EUROPEEN1. Conférence sur l'Union économique et monétaire et Conférence sur l'Union politique

Le Conseil européen a eu un échange de vues approfondi sur l'état de préparation des deux conférences sur la base de deux rapports présentés par la Présidence sur l'Union économique et monétaire (UEM) et sur l'Union politique.

Conférence sur l'Union économique et monétaire

En ce qui concerne la conférence sur l'UEM, le Conseil européen, a constaté ^{la plupart des délégations} qu'il existe maintenant un très large consensus sur les finalités de l'UEM ainsi que sur les mécanismes institutionnels, les procédures et les conditions de sa réalisation.

Les éléments fondamentaux de l'UEM sont les suivants :

- | une monnaie unique sous l'autorité et la responsabilité d'une institution monétaire centrale indépendante, une politique monétaire commune axée sur la stabilité des prix et une politique budgétaire contraignante excluant des déficits publics excessifs et leur financement monétaire.
- | L'UEM doit contribuer à promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue et un relèvement accéléré du niveau de vie. D'autre part l'UEM

no - it's EMU
was after SA
doit wait
conclutivem.

doit se situer dans la perspective de la réalisation effective du marché intérieur et dans le contexte de la cohésion économique et sociale.

(une fois que le contenu
s'est décidé)

[Le Conseil européen s'est prononcé en faveur du passage à la deuxième étape de l'UEM - étape qui inclut, entre autres, un renforcement significatif du rôle de l'écu - le 1er janvier 1994 une fois constaté qu'il existe un degré suffisant de convergence des politiques économiques et que les éléments objectifs nécessaires à la réalisation de l'UEM tels qu'ils sont énumérés ci-dessus sont réunis.]

[Le Conseil européen s'est prononcé en faveur du passage à la deuxième étape de l'UEM - étape qui inclut, entre autre, un renforcement significatif du rôle de l'écu - le 1er janvier 1994. Les Etats membres prennent d'ici là les mesures nécessaires pour assurer la convergence de leurs économies y compris l'intégration de leur monnaie dans la marge étroite du mécanisme de change, l'interdiction du financement monétaire des déficits publics et l'établissement de l'autonomie de la Banque centrale.]

no
no.

✓ ↖
x |

no,
more
preparation

no

Le Conseil européen a estimé que les travaux menés jusqu'ici constituent une base suffisante pour élaborer un projet de texte contenant les éléments principaux d'un futur Traité. En conséquence, la Présidence, sur base des travaux préparatoires y compris les contributions des délégations, et à la lumière des avis du Parlement et de la Commission, élaborera un projet qui reprendra le résultat des travaux des gouverneurs des Banques centrales et qui sera présenté dès l'ouverture de la conférence de sorte que celle-ci puisse disposer d'une base concrète de discussion.

- 6 -

PERSONAL AND CONFIDENTIAL

Conférence sur l'Union politique

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont confirmé leur volonté de faire évoluer progressivement la Communauté vers une Union politique aussi étroite que possible, respectant les identités nationales et fondée sur le principe de subsidiarité [conçu comme un moyen opérationnel de distinguer ce qui relève de la compétence de l'Union].

Conformément à la tradition démocratique ancrée dans tous les Etats membres, il est nécessaire que l'évolution vers l'Union s'accompagne d'un développement des compétences ^{parlementaires} [du Parlement européen] [en matière législative et de contrôle] qui, combiné avec le rôle des Parlements nationaux, fondera la légitimité démocratique de l'Union. La légitimité démocratique de l'Union sera renforcée par la prise en compte, selon des modalités appropriées, des intérêts particuliers des régions. L'avancée sur la voie de l'Union comprendra la définition progressive d'une citoyenneté européenne qui s'ajoutera à celle des Etats membres.

Parallèlement, le renforcement des autres institutions sera recherché d'une part en développant les instruments et les procédures qui ont assuré jusqu'ici le succès de la Communauté [comme le vote à la majorité qualifiée ou la délégation de pouvoirs d'exécution à la Commission] et d'autre part, en tirant les conséquences au niveau de l'organisation et des tâches du Conseil - et du Conseil européen - des nouvelles responsabilités qui seront celles de l'Union.

Dans le domaine de la politique extérieure le Conseil européen considère que les évolutions récentes en Europe et dans le monde ont clairement mis en évidence la nécessité de renforcer l'identité de la Communauté et la cohérence de son action sur la scène internationale qui doivent être à la

- 7 -

PERSONAL AND CONFIDENTIAL

mesure des défis et des responsabilités croissantes qui sont les siennes. Le Conseil européen considère, conformément aux orientations déjà dégagées à Dublin, que tous les moyens doivent être mis en oeuvre pour doter l'Union d'une politique étrangère englobant tous les aspects de ses relations extérieures. La politique de l'Union se fondera, d'une manière générale, sur la recherche systématique, selon des procédures à définir, du plus haut degré de convergence dans la définition et la conduite de l'action extérieure. Elle pourra prévoir la possibilité, dans certaines conditions et sur certains sujets à déterminer par le Conseil Européen de mettre en oeuvre une véritable politique commune. Les questions de sécurité sont considérées comme relevant de la politique extérieure. Les modalités selon lesquelles elles seront traitées au sein de l'Union [seront définies en fonction des différents aspects que cette notion recouvre].

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont demandé au Conseil "Affaires générales" de poursuivre ses travaux d'ici le mois de décembre [en vue de permettre à la Présidence, sur base de ces travaux et à la lumière des avis du Parlement et de la Commission, d'élaborer le schéma d'un futur Traité pour le début de la conférence.]

Organisation des travaux des Conférences

Les deux conférences intergouvernementales sur l'UEM et sur l'Union politique s'ouvriront respectivement le 13 décembre 1990 et le 15 décembre 1990 et devraient achever rapidement leurs travaux de sorte que leurs résultats puissent être ratifiés par les Etats membres avant la fin de l'année 1992.

- 8 -

PERSONAL AND CONFIDENTIAL

no 1

Les délégations nationales aux sessions ministérielles seront composées, dans le cas de la conférence sur l'UEM, par les ministres ECO/FIN et par les ministres des "Affaires étrangères" et, dans le cas de la conférence sur l'Union politique, par les ministres des "Affaires étrangères".

Chaque ministre sera assisté d'un suppléant. Les conférences travailleront de façon continue au siège du Conseil des Communautés européennes à divers niveaux : chefs de délégation (les ministres) ; suppléants et, dans certains cas si cela s'avère nécessaire, au niveau des experts.

Conformément aux conclusions de Dublin, le Conseil "Affaires générales" veillera à la cohérence des travaux des deux conférences.

Association du Parlement européen

at the limit but just about ok.

Le Conseil européen partage le sentiment général selon lequel la négociation décisive pour l'avenir de la Communauté, qui va s'ouvrir, devra prendre en compte, tout au long de son déroulement, les réflexions et les vues du Parlement européen sur le contenu de l'objectif final et les moyens de l'atteindre.

Dans ce but des contacts étroits seront maintenus avec le Parlement européen pendant toute la durée de la conférence. La Présidence en exercice sera chargée d'assurer ces contacts de façon informelle et continue et en faisant rapport régulièrement aux conférences elles-mêmes.

En accord avec le Parlement européen des réunions seront prévues régulièrement dans le cadre de conférences interinstitutionnelles.

Secrétariat

Le Secrétaire général du Conseil prendra les dispositions nécessaires pour assurer le secrétariat des conférences. Il pourra demander le concours de personnes extérieures au secrétariat général, qualifiées par leur compétences particulières dans un domaine précis relevant de la conférence.

2. Relations avec l'URSS

Le Conseil européen a abordé cette question sous deux angles.

Il a entendu en premier lieu le rapport du Président DELORS sur le mandat qu'il lui avait confié à la réunion de Dublin des 25/26 juin 1990 de consulter le gouvernement de l'URSS sur des propositions portant sur les crédits à court terme et sur le soutien à apporter à plus long terme aux réformes structurelles.

Le Conseil européen a pris note que la Commission examine actuellement des actions appropriées sur la base d'une analyse fondée sur les résultats des contacts entre les autorités soviétiques et la Commission et il a souhaité pouvoir disposer de propositions concrètes à ce sujet pour sa prochaine réunion à Rome en décembre. Le Conseil européen a souligné à cet égard l'importance qui s'attache à une coopération étroite entre la Communauté, les organisations internationales compétentes et les autres pays souhaitant contribuer aux efforts du gouvernement soviétique.

L'échange de vues a permis de constater la volonté de la Communauté de contribuer de façon concrète et significative aux efforts entrepris par l'URSS sur la voie

- 10 -

personal and confidential

d'un système démocratique et de l'économie de marché. Parmi les domaines prioritaires pour une telle contribution : l'assistance technique dans la perspective du passage à une économie de marché notamment dans le domaine de la formation professionnelle, la coopération en matière d'environnement, et le développement des infrastructures en particulier dans le domaine des télécommunications et des transports. Le secteur de l'énergie qui a fait l'objet d'une proposition concrète de la délégation néerlandaise, appuyée par plusieurs délégations, est généralement considéré comme un domaine privilégié pour la future coopération entre la Communauté et l'Union soviétique auquel il devrait être accordé une certaine priorité.

Parallèlement aux perspectives de coopération à court terme, la Communauté va explorer avec les autorités soviétiques, la possibilité d'établir des relations contractuelles plus structurées dans le but d'établir les bases d'une coopération plus globale et à plus long terme.

3. CSCE

Le Conseil européen a pris acte des travaux préparatoires effectués dans le contexte de la préparation de la CSCE et il est convenu que la Communauté en tant que telle serait signataire des accords qui résulteront de la prochaine réunion au sommet de Paris.

Il a souligné l'importance particulière que revêt la prochaine réunion du mois de novembre et la participation pleine et entière de la Communauté à un moment où la CSCE entend renforcer son rôle et s'orienter vers une certaine permanence de son action dans la définition d'une nouvelle architecture européenne.

- 11 -

PERSONAL AND CONFIDENTIAL

4. Relations transatlantiques

Le Conseil européen a pris note avec satisfaction de l'accord intervenu sur la position qu'adoptera la Communauté dans les discussions qui vont s'ouvrir sur l'adoption d'une déclaration conjointe sur les relations transatlantiques.
